

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2025

Nombre de membres :

15 élus en exercice, 12 élus présents et 14 élus votants

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, Estelle COUDERT André JORDAN, Vincent FREMONT, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine CULLAZ, Catherine VULLIEZ, Kévin DELALE, Laurent MUDRY, Yves DELALE et Sophie COTTET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET AYANT DONNE PROCURATION :

Françoise JOCHUM (procuration à Rébecca VERMANT) et François MITHIEUX (procuration au Maire).

ETAIENT ABSENTS :

Dominique HALLOT.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Catherine VULLIEZ

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 septembre 2025 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Point sur la future Médiathèque
- Décision modificative n°4 du budget principal
- Point sur la procédure de sauvegarde et les créances dues par la SAEM du Roc d'Enfer à la Commune
- Subvention coopérative scolaire - dispositif ULIS
- Travaux « les Gentianes » - cautionnement à 50% du prêt de la Caisse des Dépôts
- SYANE – convention d'adhésion au « Conseil Energie » et à la « gestion et la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie »
- Enfouissement des réseaux télécom par ORANGE - complément de travaux du SYANE – Bellecombe / Villaz
- Servitude de réseaux pour un assainissement individuel à Graydon
- Déplacement d'élus au Congrès des Maires - novembre 2025
- RPQS 2024 - Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et du service d'eau potable
- Mise à jour de la participation financière à la protection sociale complémentaire du personnel communal
- Point sur l'édition 2025 de la Foire d'Automne
- Retour sur les décisions du Maire
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

POINT SUR LA FUTURE MEDIATHEQUE - DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire passe la parole à Rébecca VERMANT, Adjointe, en charge du projet de la future médiathèque.

Rébecca VERMANT confirme que les travaux ont démarré la semaine dernière pour une durée de 2 mois. Mi-décembre, le mobilier pour les livres doit être livré et monté sur place. L'ouverture de la médiathèque est prévue le 5 janvier 2026, après les vacances de noël.

Rébecca VERMANT confirme que les travaux ne sont pas très importants, ils concernent essentiellement l'électricité, quelques cloisons, les faux-plafonds, la création de toilettes à l'étage et d'une nouvelle sortie de secours, la pose de moquette et le fait de rendre l'agence postale indépendante de la médiathèque. Le montant des travaux s'élève à 96 000€ HT.

Rébecca VERMANT poursuit sur le recrutement en cours d'une responsable de médiathèque. La Mairie a reçu une dizaine de candidatures, cinq personnes ont été reçues en entretien et 2 candidates vont être conviées à un second rendez-vous. Rébecca VERMANT insiste sur la nécessité de recruter une personne avec de l'expérience en médiathèque et des compétences pour accompagner et encadrer l'équipe de bénévoles.

Rébecca VERMANT projette le 1^{er} projet de signalétique extérieure sur le bâtiment. Des panneaux verticaux sont prévus sur les façades côté gymnase et route des Grandes Alpes. Un panneau mentionnant le nom du futur équipement « Aulps Médiathèque » est prévu pour habiller le devant du bâtiment. Elle rappelle que ce nom a été proposé par les élèves de CM1/CM2 de la classe de Mme MARTIN. Yves DELALE ajoute qu'il faut penser à l'agence postale afin que les usagers ne la cherchent pas. Rébecca VERMANT confirme qu'il faudra changer le panneau d'affichage en bois ; Sophie COTTET rappelle qu'elle a déjà demandé son changement il y a 2 ans.

Rébecca VERMANT propose aux élus d'inscrire au budget le projet de médiathèque qui s'élève à 126 000€ HT, le montant des subventions correspondant à ces dépenses est de 95 000€, soit un taux de subvention de 76% du projet.

Elle propose d'inscrire un complément de 4 000 euros TTC pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, 115 000€ TTC pour les travaux et 33 000€ TTC pour le mobilier soit 152 000€ TTC. Pour équilibrer cette dépense d'investissement, sont inscrites en recette d'investissement les subventions : 55 500€ de la DRAC, 30 000€ du Département, 9 600€ de Savoie Biblio ainsi que 57 000€ issu des marges inscrites en fonctionnement lors de l'élaboration du budget primitif. Elle rappelle que la Commune récupérera, en 2026, 16,4% de la TVA payée sur les factures de 2025.

Rébecca VERMANT confirme que d'autres dépenses seront à venir : la signalétique, la boite retour pour permettre aux usagers de ramener les livres en dehors des heures d'ouverture, l'informatique, le mobilier d'aménagement (chaises, tables...) et la terrasse extérieure, jusqu'à alors prêtée gracieusement à M. et Mme PAUVERT, et enfin l'achat des collections. Elle précise qu'au moment d'inscrire ces dernières dépenses, les subventions correspondantes seront inscrites en parallèle.

Rébecca VERMANT précise que la DRAC a également versé 39 200€ pour financer 70% du poste de Responsable de médiathèque, ce qui équivaut à la 1^{ère} année de subvention. Estelle COUDERT demande si c'est la Commune qui va payer le complément de salaire ou si on va pouvoir bénéficier d'une aide de la CCHC. Rébecca VERMANT confirme que le poste sera subventionné sur 5 ans par la DRAC (70% pour les 3 premières années et 50% les 2 dernières années) et que le complément de salaire restera à la charge de la Commune. Le réseau des bibliothèques de la CCHC soutient la Commune en prêt de livres, en organisant les navettes, en formation (salarié et bénévoles), en animations...

Sylviane COTTET DUMOULIN interroge sur les horaires d'ouverture au public. Rébecca VERMANT répond qu'une ouverture de 22h au public est prévu du lundi au samedi, elle ajoute que c'est un prévisionnel et que la future responsable de la médiathèque devra inclure des temps d'accueils pour les classes en journée et les animations, et adapter les horaires en fonction de la demande des usagers. Sophie COTTET demande combien la bibliothèque compte de bénévoles. Rébecca VERMANT répond que les 8 bénévoles actuels sont déjà très actifs et que lors du sondage aux habitants, de nouveaux bénévoles se sont déjà manifestés. Elle confirme qu'ils sont régulièrement tenus au courant de l'avancée du projet.

Le Maire ajoute que le projet de médiathèque est le meilleur projet pour ce bâtiment placé au centre du village et que cela ne peut que marcher.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la décision modificative n°4 du budget principal.

Rébecca VERMANT présente le dernier projet de l'architecte pour la future salle du Conseil, au rez-de-chaussée de la Mairie : entrée par une porte automatique, grande salle, espace bar qui peut se fermer, local de stockage pour les tables et chaises, local technique et de ménage, nouvelle sortie de secours vers la future médiathèque, création d'une liaison entre les 2 bâtiments. Après discussion, les élus valident ce plan et l'architecte pourra ainsi déposer les autorisations d'urbanisme.

POINT SUR LA PROCEDURE DE SAUVEGARDE ET LES CREANCES DUES PAR LA SAEM DU ROC D'ENFER A LA COMMUNE

Le Maire confirme aux élus que lors de l'ouverture de la procédure de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer, la Mairie, via le Service de Gestion Comptable de Thonon, a dû déclarer les créances dues par la SAEM. Le Maire propose aux élus de reporter ces créances en fin de plan de sauvegarde.

Sophie COTTET demande si c'est le Tribunal de Commerce qui a fait cette demande. Le Maire répond que la position de la Commune, en tant que créancier, est demandée par l'administrateur judiciaire. Il y a 3 possibilités, soit un paiement au comptant de 30% de la créance et un abandon de son solde, soit un étalement sur la période de sauvegarde, soit un report en fin de plan. Le Maire ajoute que si la SAEM est en capacité de payer ses dettes avant la fin du plan de sauvegarde, cela est possible via un avenant au plan.

Le Maire présente le détail de la créance de 583 693 € : les redevances de la délégation de service public pour 268 000€, les loyers et charges des appartements loués par la SAEM pour ses saisonniers pour 26 500 €, les échéances d'emprunt dans le cadre d'une refacturation pour 11 193 € et le remboursement du solde d'emprunt payé par la Commune et refacturé tous les trimestres à la SAEM (229 000€ de remboursement de capital + 49 000 € de remboursement d'intérêts).

Sophie COTTET interroge le Maire sur les autres créanciers. Le Maire répond que l'administrateur judiciaire va proposer plusieurs solutions aux créanciers pour le paiement de leur dette et qu'il appartiendra au Tribunal de décider.

Les élus valident, à 12 voix pour et 2 abstentions (Sophie COTTET et Yves DELALE), le report de la créance due par la SAEM du Roc d'Enfer à la fin du plan de sauvegarde.

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE - DISPOSITIF ULIS

Le Maire passe la parole à Sylviane COTTET DUMOULIN, conseillère municipale en charge du scolaire.

Elle confirme que Mme Fanny BOINNARD est l'enseignante du dispositif ULIS dédié aux élèves de l'école en situation de handicap. Sylviane COTTET DUMOULIN confirme l'implication de Mme BOINNARD depuis la rentrée dans cette prise de poste et son besoin de pouvoir disposer de matériel

pédagogique spécifique aux enfants dont elle s'occupe. Elle ajoute que 8 enfants sont inscrits en ULIS et que le dispositif peut accueillir jusqu'à 12 élèves maximum.

Rébecca VERMANT demande si tout se passe bien à l'école. Sylviane COTTET DUMOULIN répond par l'affirmative et précise qu'elle en saura plus lors du 1^{er} conseil d'école dont la date n'est pas connue à ce jour.

Sylviane COTTET DUMOULIN profite de ce point pour confirmer que la nouvelle équipe du périscolaire est investie ; les nouveaux agents ont pris leurs marques. L'organisation de la cantine est retravaillée pour les primaires et l'équipe est actrice de ces changements et se montre motivée.

Sylviane COTTET DUMOULIN propose aux élus de voter une subvention de 400 € à la coopérative scolaire pour permettre de l'achat de matériels pédagogiques pour les élèves du dispositif ULIS.

Les élus valident, à l'unanimité, la subvention de 400 euros à la coopérative scolaire pour le dispositif ULIS de l'école.

TRAVAUX « LES GENTIANES » - CAUTIONNEMENT A 50% DU PRET DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

Le Maire rappelle les travaux de réhabilitation qui ont été réalisés aux gentianes par l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie. Pour financer ces travaux, l'OPH a contracté un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 580 206€.

Dans ce cadre, la Commune doit garantir l'emprunt. Le taux peut aller de 50% à 100% du montant de cet emprunt. Dans le cas présent, la Commune peut se porter caution à 50%, car le Département de la Haute-Savoie accepte de se porter caution pour les 50% restant.

Le Maire confirme donc aux élus que la Commune se porte caution pour un montant de 290 103€ ; le Département faisant de même. Il présente les caractéristiques financières de l'emprunt qui est contracté via 2 lignes de prêt.

Les élus valident, à l'unanimité, le cautionnement à 50% du prêt de la Caisse des dépôts et consignations par l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie.

SYANE – CONVENTION D'ADHESION AU « CONSEIL ENERGIE » ET A LA « GESTION ET LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE »

Le Maire propose aux élus de bénéficier de deux services du SYANE : le « Conseil Energie » qui propose des missions d'expertise sur la thématique de l'efficacité énergétique et les « Certificats d'Economies d'Energie (CEE) » qui est un instrument de maîtrise de la politique énergétique.

Le Maire confirme que ces 2 services sont amenés à fusionner et le coût d'adhésion annuel est de 1€ par habitant selon la population DGF qui tient compte de résidences secondaires (3132 hab.).

Sylviane COTTET DUMOULIN souligne l'intérêt de ces services pour le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école. Le SYANE peut accompagner la Commune et également apporter un financement.

Les élus, à l'unanimité, votent l'adhésion de la Commune aux services « Conseil Energie » et « Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ».

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOM PAR ORANGE - COMPLEMENT DE TRAVAUX DU SYANE – BELLECOMBE / VILLAZ

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, adjoint délégué au SYANE.

Vincent FREMONT rappelle les travaux prévus par le SYANE concernant l'enfouissement des réseaux électriques au Penotet et présente aux élus un plan qui prévoit le prolongement de l'enfouissement des réseaux télécom jusqu'au carrefour des Onchets. Ces travaux complémentaires sont à la charge de la Commune pour un budget TTC de 45 000€. Il confirme que ces travaux ne sont pas subventionnables et qu'ils doivent obligatoirement être prévus avec l'opérateur ORANGE. Vincent FREMONT confirme que l'entreprise DAZZA en charge des travaux accepte de ne les facturer qu'en 2026. Vincent FREMONT propose aux élus de valider ces travaux complémentaires à ceux du SYANE afin d'éviter un surcout en cas de réalisation postérieure.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la réalisation de ces travaux d'enfouissement des réseaux télécom.

Au vu du montant du projet, le Maire dispose d'une délégation du Conseil municipal pour engager ces travaux. Ce point à l'ordre du jour ne fera donc pas l'objet d'une délibération.

SERVITUDE DE RESEAUX POUR UN ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL A GRAYDON

Le Maire rappelle la demande de servitude de réseaux pour un assainissement individuel à Graydon. Le Maire projette le plan validé par le SPANC qui prévoit un assainissement individuel au niveau du chalet de M. et Mme HARDELIN et un rejet dans le ruisseau ; pour ce faire, les réseaux doivent traverser la parcelle communale F944.

Vincent FREMONT rappelle que dès lors qu'un chalet qui dispose d'un branchement au réseau d'eau communal comme à Graydon est vendu, la mise aux normes pour l'assainissement doit intervenir dans l'année qui suit la vente. Cette décision a été prise par la Communauté de Communes du Haut-Chablais dans le cadre de sa compétence relative à l'assainissement individuel (la Commune restant compétente pour l'assainissement collectif).

Le Maire confirme qu'il est difficile de refuser cette servitude de réseaux qui permet la réalisation de cet assainissement individuel sachant que la Commune est quasiment propriétaire de toutes les parcelles non bâties de Graydon.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la servitude de réseaux sur la parcelle communale F944 permettant la réalisation d'un assainissement individuel par M. et Mme HARDELIN, les frais liés à cette demande restant à la charge des demandeurs.

DEPLACEMENT D'ELUS AU CONGRES DES MAIRES - NOVEMBRE 2025

Le Maire confirme la tenue du 107^{ème} Congrès des Maires du 18 au 20 novembre prochain à Paris. Estelle COUDERT, Sylviane COTTET DUMOULIN, Catherine VULLIEZ et le Maire ont manifesté leur souhait de s'y rendre.

Rébecca VERMANT confirme que l'an dernier, ce déplacement était très intéressant mais son organisation a été trop tardive ; il faut anticiper pour pouvoir s'inscrire à des conférences. Elle ajoute qu'un tel déplacement a du sens en début de mandat mais pas en fin de mandat. Cela la dérange de faire payer ces frais d'environ 5000 € aux administrés, en cette période nationale de restrictions budgétaires. Rébecca VERMANT indique que cela ne se justifie pas ; il s'agit d'une visite à caractère touristique ; elle préfère que cette somme soit dédiée au remplacement de 30 panneaux de rue ou hameau qui sont en mauvais état et pour lesquels elle dispose d'un devis à 5 500€.

Sylviane COTTET DUMOULIN répond qu'il y a des conférences intéressantes notamment sur les stations de ski. Catherine CULLAZ trouve que cela a du sens d'y retourner. Rébecca VERMANT précise que ce déplacement devrait être à la charge de l'élu et qu'il faut montrer l'exemple.

Le Maire clôture la discussion en indiquant qu'il prendra sur ces indemnités de Maire pour payer ce déplacement en train et le logement.

RPQS 2024 - RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Maire passe la parole à Vincent FREMONT, Adjoint à l'eau et l'assainissement qui rappelle que les RPQS, Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable et d'assainissement collectif, sont votés chaque année.

Les RPQS compilent des données de l'année 2024 sur l'eau et l'assainissement collectif (nombre abonnés, volume prélèvement, facturation, indicateurs de performance...).

Ces documents, accessibles en ligne, ont pour objectif de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu.

Après discussion, les élus proposent de faire un lien sur le site de la Commune et un post facebook et valident, à l'unanimité, les RPQS 2024 relatifs à l'eau potable et l'assainissement collectif.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire confirme que par décret, les employeurs ont une obligation de participation financière sur le risque Prévoyance depuis le 01/01/2025 et sur le risque Santé à compter du 01/01/2026.

La Commune participe déjà financièrement depuis 2014 à hauteur de 10€ mensuel pour la prévoyance et de 20€ mensuel pour la santé. Cependant, la délibération correspondante (D2014_01_10) proratisait la participation financière de la Commune au temps de travail de l'agent ; ce qui est interdit. La participation doit être la même pour tous les agents. Le CST, Comité Social technique, du CDG 74 a émis un avis favorable à une nouvelle délibération confirmant ces montants mensuels pour tous les agents de la Commune.

Après discussion, les élus valident, à l'unanimité, la participation financière pour la prévoyance (10€) et la santé (20€) à tous les agents de la Commune, quellesoient leur temps de travail, à la condition que leur contrat soit labellisé.

POINT SUR L'EDITION 2025 DE LA FOIRE D'AUTOMNE

Le Maire passe la parole à Rébecca VERMANT qui confirme l'absence d'animaux sur la Foire cette année en raison du risque d'épidémies. Il y aura cependant des stands d'artisanats devant le gymnase et des forains. Les accès seront fermés par arrêté du Maire mais le parking au collège sera accessible.

Sophie COTTET demande jusqu'à quand les restrictions sanitaires seront maintenues. Le Maire répond qu'à ce jour, les déplacements de troupeaux sont à nouveau autorisés.

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente aux élus les décisions récentes prises dans le cadre des attributions que le Conseil lui a délégué par délibérations.

Il confirme que le contrat de travail de Théo GREVAT arrive à terme et que la question de sa prolongation s'est posée. Après discussion avec les adjoints et le responsable des Services techniques, il a été décidé de proposer à Théo GREVAT de devenir stagiaire de la fonction publique territoriale avant de devenir fonctionnaire titulaire dans 1 an. Le Maire confirme donc que Théo GREVAT sera nommé par arrêté stagiaire de la fonction publique à compter du 1^{er} novembre prochain.

Le Maire poursuit avec les véhicules des services techniques. Il confirme qu'il leur manque un véhicule léger et propose l'achat d'un Dacia Duster en leasing.

Yves DELALE interroge le Maire sur le Dacia Duster qui appartient à la Commune et qui est mis à disposition de Thierry FAURE, Directeur de la station. La discussion se poursuit sur le départ à la retraite de Thierry FAURE et le retour du Duster à la Commune. Le Maire confirme que le nouveau poste de responsable d'exploitation à la station prévoit la mise à disposition d'un véhicule et qu'un nouveau duster à la station sera rapidement abimé sur les chemins.

Rébecca VERMANT pense qu'il serait préférable d'attendre le recrutement de ce responsable d'exploitation avant de s'engager dans un leasing sachant que la station dispose déjà de 2 véhicules à usage technique. Elle ajoute que le véhicule Mitsubishi peut être une solution pour combler ce besoin de véhicule ; le Maire répond qu'il utilise déjà le Mitsubishi et ajoute qu'Isabelle BONNET et Jérémy TROLLIET, de la SAEM du Roc d'Enfer, ont besoin d'un véhicule pour se déplacer ponctuellement sur des réunions extérieures. Kévin DELALE confirme que la station manque d'un véhicule.

Rébecca VERMANT évoque l'engin Unimog des Services techniques, il a été question de le vendre. Vincent FREMONT confirme que Michael LILLIO, responsable des Services techniques, préfère conserver ce véhicule et que les engins font régulièrement l'objet de discussions.

Le Maire conclut en précisant que la Commune peut se permettre un leasing d'environ 300€.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 22 septembre dernier.

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO	PC0742382500017	AC 235-491	UH-A	bleues
RECU LE	05/09/2025	191-503-233		111F-64A
NOM	COTTET-GALLAY Patrice	234-227-232		
LIEU	159 impasse du Cordonnier	236-490		
OBJET	Transfo grange en extension habitation			
NUMERO	PC0742382500018	AI 395	UH	bleue 60A
RECU LE	09/09/2025			
NOM	NIVOIX Kévin			
LIEU	1 impasse Rives de Dranse			
OBJET	Construction mazot habitable			
NUMERO	PC0742382500019	B 2153	N-UH	rouge 41X
RECU LE	10/09/2025			bleue 42H
NOM	DESSAIN Luke			
LIEU	616 route de la Ficle			
OBJET	Surélévation toiture, création habitation, modif.façades, création balcons et escal			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	DP0742382500055 29/08/2025			
NOM LIEU OBJET	COMMUNE Route des Grandes Alpes Remplacement panneau lumineux			
NUMERO RECU LE	DP0742382500056 11/09/2025	AI 60	UH	bleu 60A
NOM LIEU OBJET	TAVERNIER Nicolle 205 route des Martinets Remplacement ouvertures, pose garde corps			
NUMERO RECU LE	DP0742382500057 12/09/2025	AB 483	UH	bleue 64A
NOM LIEU OBJET	REY Stéphane 38 impasse de la Chèvrerie panneaux photovoltaïques			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	MO/DP07423824B0049M01 19/09/2025	AE 471	UH	bleues 66B-64A
NOM LIEU OBJET	GODEFROY Juliem 460 chemin Napoléon Modif. Façade			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	CU0742382500072 13/08/25	AE 162		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information La Combe			
NUMERO RECU LE	CU0742382500073 13/08/25	AE 126-140		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information Plan Péage Est			
NUMERO RECU LE	CU0742382500074 13/08/25	AE 71 151-161		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information Plan Péage Est/La Combe			
NUMERO RECU LE	CU0742382500075 18/08/2025	B 736	UH	bleue 38A
NOM OBJET LIEU	COURBOT Angélique pose mazot Le Bas Thex			
NUMERO RECU LE	CU0742382500076 20/08/2025	G 838-750 420-1206		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information La Moussière			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	CU0742382500077 27/08/25	G 1166 G 860	UT	Bleue 54B
NOM OBJET LIEU	DARCEL LAFITTE Manon Rénovation maison, aménagement grange 2762 route de la Moussière			
NUMERO RECU LE	CU0742382500078 28/08/25	B 597		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information Chez Puinel			
NUMERO RECU LE	CU0742382500079 28/08/2025	B 2214 591-592		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information 273 route de la Villaz			
NUMERO RECU LE	CU0742382500080 09/09/2025	G1068-876 1058-1060 1062-1064 1066-1071		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information 110 route de la télécabine			
NUMERO RECU LE	CU0742382500081 12/09/2025	G 938 515-517		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information 2860 route de la Moussière			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	CU0742382500082 19/09/25	A 1820		
NOM OBJET LIEU	NOVALPS cu de simple information La Villaz			
NUMERO RECU LE	CU0742382500083 19/09/25	AE 117-118 344-125 121-122 123-124		
NOM OBJET LIEU	Me DELOINCE cu de simple information Plan Péage Est			

Le Maire présente les DIA, déclaration d'intention d'aliéner, en cours. Aucune décision de préemption n'est prise par les élus.

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
CU25066	NERRIERE Thierry	85 impasse des Moulins	Création d'un lot à bâtrir	ACCORD 15/09/2025
CU25075	COURBOT Angélique	Le Bas Thex	Pose d'un mazot	REFUS 06/10/2025
DP25040	PILCHER Lucy	65 route de la Villaz	Piscine	REFUS 16/09/2025
DP25056	TAVERNIER Nicolle	205 route des Martinets	Remplacement ouvertures, pose garde-corps	ACCORD 01/10/2025
PC25010	FLEURIDAS Gilles	Chemin des Martins	1 chalet de 2 logements	ACCORD 22/09/2025
PC25015	DUBOIS Raphaël	544 route de la Moussière	Changement destination locaux, modif.façades	ACCORD 15/09/2025

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

3 octobre 2025 : réunion avec la Commune de Bellevaux et les administrateurs judiciaires.

Le Maire confirme la réunion avec des élus de Bellevaux accompagnés de leur avocat et de leur conseil en délégation de Service public (cabinet Agate) dans le cadre de la procédure de sauvegarde de la SAEM du Roc d'Enfer. La réunion a montré que 88% du déficit de la station est porté par la Commune de Saint Jean d'Aulps. Le rapport opérationnel et financier a chiffré à 105 000 euros le déficit annuel lié au secteur débutant du village de la Chèvrerie. Les administrateurs judiciaires ont demandé à la Commune de Bellevaux une participation supplémentaire de 150 000€ par an. Pour envisager une ouverture du secteur débutant de la chèvrerie, la Commune de Bellevaux devra également participer à hauteur de 150 000€ par an. Tout cela vient en plus des 120 000€ payés par Bellevaux et prévus dans le contrat de DSP qui lie la SAEM du Roc d'Enfer et la Commune de Bellevaux.

30 septembre 2025 : Médiation et Tribunal administratif – Affaire SENOT

Le Maire et l'avocat de la Commune ont assistés à une médiation avec le Substitut du Procureur de la République et M. SENOT représenté par son avocat. La Commune a maintenu sa demande de remise en état de la grange. L'après-midi même, le Tribunal administratif de Grenoble a donné raison à la Commune et a confirmé le retrait de décisions d'urbanisme délivrés à M. SENOT.

10 octobre 2025 : Conseil d'Administration de la SAEM du Roc d'Enfer

Le Maire confirme la tenue du CA de la SAEM du Roc d'Enfer et que le travail se poursuit. Sophie COTTET interroge le Maire sur le chiffre d'Affaires de la station de cet été 2025. Le Maire confirme qu'il n'est pas encore terminé mais que la SAEM arrive quasiment à l'équilibre.

QUESTIONS DIVERSES

OAP de Plan Milieu

Le Maire confirme les dépôts de permis de construire par Villes et Villages relatifs à la construction de 140 logements, 10 villas individuelles et locaux d'activités au centre du village.

Piscine du Village Vacances de l'Isle d'Aulps

Yves DELALE interroge le Maire sur l'état de la piscine du Village Vacances. Le Maire confirme que le dossier n'est pas simple. Vincent FREMONT ajoute que la piscine n'est plus aux normes et que si des travaux sont entrepris, la mise aux normes s'imposera. Vincent FREMONT confirme que la piscine présente des fuites et que la Mairie a reçu plusieurs devis dont un qui prévoit une réfection pour 70 000€. Il propose de commencer par une recherche de fuites.

Echange de terrains avec Jean-François PUINEL / SARL La Rbiolet

Yves DELALE rappelle un échange de terrains entre la Commune et Jean-François PUINEL qui prévoyait la réalisation d'un parking public à Plan Milieu. Il interroge le Maire sur le fait que ce parking n'a pas été réalisé. Le Maire répond que le projet immobilier correspondant à cet échange n'a pas été non plus réalisé ; il ne doute pas qu'il devrait l'être.

Recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer

Sophie COTTET demande au Maire où en sont les demandes d'emprunt pour la recapitalisation de la SAEM du Roc d'Enfer. Le Maire répond que le dossier avance. Sophie COTTET demande quelles banques ont été sollicitées ; le Maire répond la Caisse d'épargne, le Crédit agricole et la Banque populaire.

Grilles d'eaux pluviales sur la place de l'église

Yves DELALE confirme que des habitants rouspètent en raison des grilles d'eaux pluviales cassées sur la place de l'église. Le Maire confirme que la Communauté de Communes du Haut-Chablais doit intervenir depuis plusieurs semaines.

Piste de la Chanterelle

Yves DELALE interroge le Maire sur l'avancée du dossier de la piste de la chanterelle. Le Maire répond qu'il attend la réponse du Tribunal car le dossier n'est pas régularisé et les désaccords avec la DDT, Direction Départementale des Territoires, persistent. De plus, une demande de report des délais a été envoyée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le lundi 10 novembre 2025.

Le Maire,
William CHALENÇON

La Secrétaire de séance,
Catherine VULLIEZ



